

RENTREE DES ELEVES DE 3^{ème} 2024/2025

Pour les élèves de 3^{ème}, la rentrée se fera le lundi 2 septembre de 8h à 11h :

Les enfants devront venir avec :

- leur cartable
- une trousse
- leur agenda
- **1 ramette papier A4 (80 g uniquement)**

TOUS les élèves amènent un chèque de caution de 160 € pour les livres (Merci de mettre au dos du chèque nom et prénom de l'enfant). Les livres ne leur seront remis que contre ce chèque (non encaissé)

Pour certains élèves, la Formation du PSC1 (secourisme) aura lieu le lundi 4 Septembre après midi (13h-17h) et le mercredi 6 Septembre après midi (13h-16h15) Un planning leur sera remis avant la rentrée.

**Les cours débuteront le jeudi 5 Septembre (selon l'emploi du temps remis).
La demi-pension fonctionnera normalement à compter du 2 septembre.**

Une réunion d'information pour les parents de 3^o avec les professeurs principaux aura lieu le mardi 10 septembre à 18h. La présence d'un adulte responsable à cette réunion est OBLIGATOIRE.

Restauration scolaire :

Nous proposons la possibilité de s'inscrire pour l'année scolaire à un, deux ou trois repas par semaine. **La demande de changement s'effectuera sur Ecole directe**

Les élèves externes devront régler leur repas à l'avance (prix du repas à l'unité 7.65€) et présenter obligatoirement leur carte à l'entrée du self.

Les demi-pensionnaires qui déjeuneraient le mercredi midi doivent régler leur repas car celui-ci n'est pas compris dans la facture annuelle.

Nous rappelons la possibilité de payer sur le site ECOLEDIRECTE par carte bleue.

ECOLEDIRECTE

Les parents dont les enfants sont déjà scolarisés à Tour Sainte conservent leurs codes (**code famille**).

Pour les nouveaux parents ils seront envoyés par mail courant Septembre et les codes élèves seront transmis aux élèves sous format papier.

Assurance scolaire :

L'Établissement scolaire Tour Sainte est assuré auprès de la « Mutuelle St Christophe Assurance ». Il s'agit d'un contrat de groupe qui prévoit que tous les élèves de l'établissement sont assurés au titre de la garantie « individuelle accident ».

La cotisation correspondante est incluse dans les frais de scolarité.

La garantie « responsabilité civile » est prise en compte normalement par votre contrat « multirisque habitation ».

Vous devrez nous faire parvenir avant le 16 septembre une attestation de votre compagnie d'assurance.